

Charles Campigna
Conseiller municipal d'opposition
17 rue du 14 juillet
66700 Argelès-sur-mer.

À
Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales
24 Quai Sadi Carnot 66000 Perpignan

Argelès-sur-Mer, le 24 septembre 2025

Objet : Manquements graves du maire d'Argelès-sur-Mer au respect de la loi et du fonctionnement démocratique

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 29 juillet 2026, cosigné par Mme Nadal, M. Esclopé et M. Campigna, nous avons déjà attiré votre attention sur le non-respect, par le maire d'Argelès-sur-Mer, de la législation en vigueur concernant la tenue régulière des conseils municipaux.

Le 11 août 2026, Mme la Sous-Préfète rappelait d'ailleurs par écrit à M. le Maire l'obligation légale prévue à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, imposant la réunion du conseil municipal au moins une fois par trimestre. Or, à ce jour, aucun conseil municipal n'a été convoqué depuis le 26 juin 2026. Nous sommes donc confrontés à un déni démocratique manifeste, qui sape le bon fonctionnement de notre institution communale.

De surcroît, malgré une décision de justice claire et contraignante, la municipalité refuse toujours d'accorder l'accès à une salle municipale à certaines associations. Une telle attitude, qui consiste à ignorer à la fois la loi et les jugements du tribunal, est incompréhensible et inacceptable de la part d'un élu de la République.

En tant qu'élus de l'opposition, profondément attachés au respect des règles républicaines, je tiens à vous faire part de mon mécontentement face à ces dérives graves. Je vous demande solennellement d'intervenir afin de garantir le respect de la loi, le bon fonctionnement de la démocratie locale et l'égalité de traitement entre toutes les composantes de la vie associative.

On peut dénoncer les abus de pouvoir à l'autre bout du monde, mais la démocratie commence par le respect de la loi, chez soi.

Dans l'attente de votre réponse et de vos actions concrètes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération républicaine.

Charles Campigna
Conseiller municipal d'opposition
Commune d'Argelès-sur-Mer

